

Province de Québec  
MRC des Maskoutains  
Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton

Session ordinaire dûment convoquée du Conseil de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton tenue le lundi 03 novembre 2014 à 20H00 à l'hôtel de ville sis au 960 Chemin Milton à Saint-Valérien-de-Milton sous la présidence de

Madame Raymonde Plamondon  
Maire  
Et à laquelle sont présents

Madame Karine Pageau  
Madame Noëlle Jodoin

Monsieur Serge Ménard  
Monsieur Jean-Guy Jacques

Tous membres du Conseil formant quorum sous la présidence de madame le Maire.  
Madame Martine Lavoie et monsieur Luc Tétreault ont motivé leur absence.  
Monsieur Robert Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier, est aussi présent.

## **ORDRE DU JOUR**

### **1- Adoption de l'ordre du jour**

### **2- Adoption des procès-verbaux**

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 06 octobre 2014.

### **3- Administration financière**

3.1 Comptes à payer.

3.2 Rapport du maire.

### **4- Administration générale**

4.1 Demande de commandite pour le gala des Agristars 2015.

4.2 Autorisation relative à la communication de renseignements à Revenu Québec.

4.3 Demande de publication de l'Église Évangélique Baptiste de Saint-Liboire.

4.4 Calendrier 2015 des séances de conseil.

4.5 Offre de services pour la publication du journal municipal.

### **5- Sécurité publique et sécurité civile**

5.1 Réponse de la Caisse populaire de la Rivière Noire relativement à une demande de partenariat financier pour l'acquisition de pince de désincarcération.

5.2 Approbation des lettres pour la conformité des règlements 2012-55 et 2013-73 relativement aux avertisseurs de fumée.

5.3 Achat d'avertisseurs de détresse/détecteurs de chaleur, d'une scie mécanique.

5.4 Maintien de compétences pour les officiers-gestion de l'intervention 1-2-3.

5.5 Fin d'emploi de monsieur Gabriel Désormeaux.

5.6 Identification des priorités d'actions 2015-2016 pour la Sûreté du Québec.

### **6- Transport routier**

6.1 Entente de fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC des Maskoutains.

6.2 Renouvellement de location et d'entretien des bornes sèches (saison 2014-2015).

6.3 Contrat forfaitaire avec Ferme Beau-Porc enr. pour l'entretien d'hiver de la borne sèche sur la propriété de monsieur André Goderre.

6.4 Ferme Ludrey (Déneigement).

- 6.5 Adjudication de la soumission pour le sel à déglacer pour la saison 2014-2015.
- 6.6 Adjudication de la soumission pour l'achat de pierre 0-5 mm.
- 6.7 Club de Motoneige ASAN inc. (traverses de routes municipales – saison 2014-2015).
- 6.8 Décompte final # 4 des travaux de pavage dans le 8<sup>e</sup> rang.
- 6.9 Décompte final # 4 pour les travaux de pavage des rues du secteur Leclerc.
- 6.10 Coupe de trottoir (évaluation).
- 6.11 Achat d'une lame à neige.

**7- Hygiène du milieu**

Aucun item.

**8- Urbanisme et gestion du territoire, comité consultatif d'urbanisme (CCU)**

- 8.1 Installation septique – cas spéciaux – interventions.

**9- Loisir, centre récréatif, parc, terrain de jeux et patinoire, centre communautaire et bibliothèque**

- 9.1 Dépôt du procès-verbal du comité des loisirs du 21 octobre 2014.
- 9.2 Remplacement d'un luminaire sur le terrain des loisirs.
- 9.3 Demande du Comité de la Popote Saint-Valérien (gratuité du centre communautaire).

**10- Avis de motion**

- 10.1 Avis de motion afin d'adopter, lors d'une séance subséquente, le règlement 2014-91 décrétant les taux de taxations et tarifications pour l'exercice financier 2015.
- 10.2 Avis de motion afin d'adopter, lors d'une séance subséquente, le règlement 2014-92 modifiant le règlement 2014-90.

**11- Règlement(s) – Adoption avec ou sans dispense de lecture**

**12- Affaire(s) nouvelle(s)**

- 12.1 Dépôt des deux états comparatifs de revenus et de dépenses.
- 12.2 Cahier historique spécial 25<sup>e</sup> anniversaire du réseau Agrocentre.
- 12.3 Fermeture du bureau municipal durant le temps des Fêtes.
- 12.4 Renouvellement de l'adhésion à la Fédération Québécoise des Municipalités pour 2015.
- 12.5 Lignage des 9<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> rangs.
- 12.6 Entreposage de la niveleuse.
- 12.7 CLD (nouvelle gouvernance).

**13- Période de questions.**

**14- Levée de l'assemblée**

\*\*\*\*\*

Madame le Maire, Raymonde Plamondon, invite l'assemblée à se recueillir quelques instants.

La séance de conseil est enregistrée pour des fins de prises de notes.

**1- Adoption de l'ordre du jour**

**Résolution 348-11-2014**

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par madame Karine Pageau et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'adopter l'ordre du jour soumis et d'ajouter les items suivants:

- 12.1 Dépôt des deux états comparatifs de revenus et de dépenses.
- 12.2 Cahier historique spécial 25<sup>e</sup> anniversaire du réseau Agrocentre.
- 12.3 Fermeture du bureau municipal durant le temps des Fêtes.
- 12.4 Renouvellement de l'adhésion à la Fédération Québécoise des Municipalités pour 2015.
- 12.5 Lignage des 9<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> rangs.
- 12.6 Entreposage de la niveleuse.
- 12.7 CLD (nouvelle gouvernance).

## **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

### **2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 06 octobre 2014**

#### **Résolution 349-11-2014**

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver les délibérations de la séance ordinaire du 06 octobre 2014 telles que rédigées.

## **ADMINISTRATION FINANCIÈRE**

### **3.1 Comptes à payer**

#### **Résolution 350-11-2014**

Il est proposé par madame Karine Pageau, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver les salaires payés au montant de 28,033.11\$, les comptes payés au montant de 28,812.67\$ et autorise les paiements des comptes à payer présentés ce 03 novembre 2014 au montant de 58,582.05\$, le tout avec dispense de lecture de la liste, une copie ayant été distribuée à chacun de ses membres avant la tenue des présentes et tous déclarent en avoir pris connaissance.

Les frais d'hébergement sont partagés entre madame le maire et madame Lavoie.

### **3.2 Rapport du maire**

#### **Rapport du maire**

**Chères citoyennes et chers citoyens,**

Conformément aux dispositions de l'article 955 du Code municipal de la province de Québec, je vous entretiens dans le présent rapport, des points suivants concernant la situation financière de la Municipalité:

1. Rapport du vérificateur au 31 décembre 2013.
2. Programme de dépenses en immobilisations (activités d'investissement)
3. Indications préliminaires de la situation financière de l'exercice courant.
4. La rémunération des Élus.
5. Liste des contrats conclus par la Municipalité depuis mon dernier Rapport.
6. Réalisations de l'année 2014.
7. Orientations générales du budget 2015.
8. Remerciements

#### **1. Rapport du vérificateur au 31 décembre 2013:**

Le rapport du vérificateur pour l'année 2013 indique des revenus et des affectations

de 3 470 579\$ et des dépenses et des virements de 2 539 965\$ pour un excédent net d'exercice pour l'année 2013 de 930 614\$ donnant un excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2013 de l'ordre de 1 317 612\$ et un excédent de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés de l'ordre de 326 575\$.

## **2. Programme de dépenses en immobilisations (activités d'investissement)**

Le programme des activités d'investissement pour les 3 prochaines années, soit 2015 à 2018, pourrait être comme suit pour ne nommer que ces dossiers et nous sommes à faire les estimations :

Amélioration du 6<sup>e</sup> rang.

Programmation de construction du pont du 10<sup>e</sup> rang par le MTQ.

Étude de faisabilité sur l'affectation de certains bâtiments ayant un lien avec le périmètre urbain dans le cadre du portrait régional.

Rue du Coteau : asphalte pour l'accès à la propriété.

Pose de bitume sur certains chemins municipaux.

Étude de faisabilité pour l'implantation d'un réseau d'aqueduc.

## **3. Indications préliminaires de la situation financière de l'exercice courant:**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, le rôle d'évaluation foncière (première année du rôle triennal 2014, 2015 et 2016) était de l'ordre de 229 603 700\$ pour les immeubles imposables.

Au 31 octobre 2014, les dépenses sont estimées à 2,354,546.11\$ et les revenus sont estimés à 2,640,652.92\$.

## **4. La rémunération des Élus en 2014**

La rémunération des Élus au Conseil comporte un traitement annuel de 13,053.41\$ pour le Maire, répartie comme suit: rémunération: 8,845.13\$ et allocation de dépenses: 4,208.28\$. Pour chacun des Conseillères et des Conseillers : 5,535.53\$ réparti comme suit: rémunération de base et additionnelle: 3,833.21\$ et allocation de dépenses de base et additionnelle: 1,702.32\$.

Pour la participation à la Municipalité régionale de comté les Maskoutains, le Maire reçoit en rémunération et allocation de dépenses, un montant 563.61\$ (375.74\$ à titre de rémunération et 187.87\$ à titre d'allocation de dépenses) par mois à titre de membre du Conseil de la MRC les Maskoutains, incluant sa participation à un ou plusieurs comités, et 70.44\$ (46.96\$ à titre de rémunération et 23.48\$ à titre d'allocation de dépenses) par mois à titre de présidente de la commission permanente de la famille.

L'Élue déléguée à la Régie des déchets reçoit un montant de 94.17\$ par séance, réparti comme suit: rémunération: 62.78\$ et allocation de dépenses: 31.39\$.

## **5. Liste des contrats conclus par la Municipalité depuis le dernier Rapport du Maire:**

Je vous fais connaître ici, la liste de tous les contrats (taxes au net) comportant une dépense de plus de 25 000\$ ainsi que ceux comportant une dépense de plus de 2 000\$, qui ont été conclus avec un même cocontractant et qui ferait en sorte que l'ensemble de ces contrats comporterait une dépense totale qui dépasserait 25 000\$, au 31 octobre 2014, contrats conclus par la Municipalité depuis la dernière séance du Conseil au cours de laquelle le rapport de notre situation financière a été déposé (dépenses au net):

Bertrand Ostiguy inc.	37,587.53\$
Environnement Routier NRJ	152,888.06\$
Excavation F. Paquette ltée	181,309.88\$

Financière Banque Nationale inc.	300,579.67\$
MRC des Maskoutains	205,784.94\$
Excavation Michel Champigny inc.	62,114.07\$
Groupe Ultima inc.	51,082.00\$
Jolco Équipement inc.	52,703.12\$
Ministre des Finances	225,506.00\$
Municipalité de McMasterville	66,150.00\$
Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains	143,270.64\$

## **6. Réalisations de l'année 2014.**

Voici les principaux dossiers ou partie de ceux-ci qui ont été réalisés au cours du présent exercice:

Appui aux organismes communautaires;  
 Appui aux activités de loisirs;  
 Appui aux demandes des autres municipalités;  
 Concours Saint-Valérien en fleurs;  
 Marché public rotatif;  
 Campagne de vaccination CSSS (anti-grippale);  
 Fête d'Halloween (cinéma en famille) (novembre);  
 Dépouillement de l'arbre de Noël (décembre);  
 Acceptation de l'offre de service en inspection de bâtiments par GESTIM inc.;  
 Adhésion à différentes associations professionnelles;  
 Asphaltage du 9<sup>e</sup> rang et une partie du 11<sup>e</sup> rang;  
 Amélioration du système informatique;  
 Installation du service de paiement électronique;  
 Numérisation des plans des rues et routes municipales;  
 Sondage à la population "Rêver votre municipalité";  
 Aménagement de la cuisine au Chalet des loisirs et peinture du sous-sol;  
 Achat de jeux et de tables de jeux pour la Chalet des loisirs;  
 Entretien équipements à la caserne et installation d'une génératrice;  
 Acquisition d'un camion de service incendie mini autopompe;  
 Installation d'une sonnette de service et pose d'une porte pare feu au mur mitoyen;  
 Installation d'une rampe d'accès au Chalet des loisirs et d'un perron à la sortie de secours avant;  
 Traitement des demandes de dérogation mineure et à la CPTAQ;  
 Mandat d'arpentage chemin Fournier, 6<sup>e</sup> rang, 11<sup>e</sup> rang;  
 Mandat d'inspection des installations septiques;  
 Renouvellement de l'entente avec la Croix Rouge;  
 Évaluation du 1362 rue Principale;  
 Acquisition d'une rétro caveuse pour travaux de voirie;  
 Remplacement de luminaires de rues;  
 Signalisation améliorée corridors scolaires;  
 Renouvellement du protocole d'entente avec le maître animalier;  
 Projet de mise à jour de la politique de la famille et ajout du volet aînés;  
 Centre communautaire et Chalet des loisirs ajout de prises électriques;  
 Embauchage et formation des nouveaux pompiers volontaires;  
 Travaux effectués par le MTQ;  
 Des modifications ont été apportées à certains articles de règlements municipaux afin qu'ils soient mieux adaptés aux réalités actuelles;  
 Remplacement de ponceaux et nettoyage de fossés;  
 Rechargement d'accotements du chemin Roxton;  
 Différents contrats pour l'entretien du territoire municipal (ouverture de chemin d'hiver, ouverture de cour, abrasif, abat poussière, fauchage de levée de chemin, archivage de dossiers);  
 Signature du code d'éthique et de déontologie pour les élus et les employés;  
 Embauche d'une coordonnatrice et d'animateurs pour le camp de jour;  
 Embauche de surveillant (e) de patinoire;

Contrats d'ingénierie, d'entretien paysager, de conciergerie;  
Mandat juridique (notaire et avocat);  
Acquisition d'un tracteur pour déneigement des trottoirs, fauche de gazon et balayage de coin de rues;  
Nettoyage de cours d'eau à la MRC et à la municipalité;  
Rechargement Petit-10<sup>e</sup> rang;  
Nettoyage de ponceaux et des puisards de rues;  
Demandes auprès du ministère des transports au sujet du réseau routier;  
Formations pour les employés et les élus (es).

Le Conseil municipal a rencontré des personnes ressources et organismes régionaux dans certains dossiers et répondu à diverses demandes de citoyens.

### **7. Orientations générales du budget 2015:**

Voici les principaux projets sur lesquels les Membres du Conseil se pencheront au cours de l'exercice budgétaire 2015:

- Un suivi pour les dossiers en cours sera effectué. Les sommes nécessaires et prévues au budget sont réservées.
- L'amélioration des chemins demeure une priorité. (rechargement, creusage de fossés et asphaltage).
- Supporter les entreprises dans leurs démarches pour diversifier leurs activités économiques et attirer des nouveaux entrepreneurs.
- Étudier la possibilité d'améliorer le service de bibliothèque.
- Appuyer les organismes communautaires.
- Aider à l'intégration des nouveaux résidents.
- Renouveler la politique de la famille, avec le volet MADA.
- Identification de la municipalité au début du territoire à chaque accès.
- Identification des numéros de portes
- Agrandir la caserne
- Requalifier les bâtiments désuets et désaffectés

### **8. Remerciements**

Je remercie les Membres du Conseil, les employés municipaux, les organismes, les bénévoles, les citoyennes et les citoyens pour leur participation à la vie sociale, communautaire et économique de notre municipalité. Merci aux nouveaux résidents d'avoir choisi la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton.

Soyez assurés de ma disponibilité et de mon implication dans l'évolution des dossiers et des projets futurs pour une saine administration municipale.

Merci de votre confiance!

**Raymonde Plamondon, Maire**

**Ce rapport du maire fait partie intégrante du procès-verbal. Ce rapport sera publié dans le journal municipal conformément à l'article 955 du Code municipal.**

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **4.1 Demande de commandite pour le gala des Agristars 2015**

Considérant la demande de commandite pour le gala Agristars 2014 organisé par la Fédération de l'UPA de la Montérégie;

Considérant que ce gala accueillera plus de 350 personnes afin de souligner l'apport exceptionnel de certains agriculteurs de la Montérégie qui se sont illustrés par leur implication et leur dévouement;

#### **Résolution 351-11-2014**

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de prendre acte de l'invitation et de laisser à chacun la décision d'y assister.

#### **4.2 Autorisation relative à la communication de renseignements à Revenu Québec**

Considérant que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton désire prendre des informations auprès de Revenu Québec en ce qui concerne ses dossiers;

#### **Résolution 352-11-2014**

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de mandater le directeur général et secrétaire-trésorier à signer le formulaire d'autorisation relative à la communication de renseignement MR-69 (2013-11) afin d'identifier madame Maryse Viens à titre de personne à qui Revenu Québec est autorisé à communiquer des renseignements.

#### **4.3 Demande de publication de l'Église Évangélique Baptiste de Saint-Liboire**

Considérant qu'une citoyenne de Saint-Valérien-de-Milton demande l'autorisation qu'une publication des réflexions sur le plan spirituel soit émise dans le journal municipal;

Considérant que les élus ont pris connaissance du contenu proposé par l'Église Évangélique Baptiste de Saint-Liboire;

Considérant que le journal municipal a pour but de publiciser les informations, services et événements que les associations, institutions et organisations réalisent;

Considérant que le conseil municipal considère que le journal municipal ne doit pas servir d'instrument de réflexion d'ordre spirituel et moral;

#### **Résolution 353-11-2014**

Pour ces motifs, il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de ne pas donner suite à la requête de madame Sara Bibeau.

#### **4.4 Calendrier 2015 des séances de conseil**

#### **Résolution 354-11-2014**

Il est proposé par madame Karine Pageau, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'adopter les dates des séances ordinaires de conseil pour l'année 2015.

12 JANVIER 2015  
02 FÉVRIER 2015  
02 MARS 2015  
13 AVRIL 2015  
04 MAI 2015  
01 JUIN 2015

06 JUILLET 2015  
03 AOÛT 2015  
14 SEPTEMBRE 2015  
05 OCTOBRE 2015  
02 NOVEMBRE 2015  
07 DÉCEMBRE 2015

#### **4.5 Offre de services pour la publication du journal municipal**

Considérant que les élus prennent connaissance de l'offre de services de Publications municipales pour la publication du journal municipal pour l'année 2015;

Considérant que les Publications municipales n'ont pas augmenté leurs frais depuis plusieurs années;

Considérant que, pour compenser l'augmentation du coût de la vie, du papier, de l'encre, etc., les Publications municipales propose une légère augmentation de 3,5%;

#### **Résolution 355-11-2014**

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de renouveler la production du journal municipal pour l'année 2015 pour un bulletin de 24 pages au coût de 14,813.64\$, taxes incluses, pour 860 copies.

### **SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ CIVILE**

#### **5.1 Réponse de la Caisse populaire de la Rivière Noire relativement à une demande de partenariat financier pour l'acquisition de pince de désincarcération**

Les membres du conseil prennent connaissance de la réponse de la Caisse populaire de la Rivière Noire concernant notre demande d'aide financière afin d'acquérir des pinces de désincarcération. Malheureusement, notre demande ne correspond pas aux critères d'admissibilité puisque la politique est axée sur l'aide à la jeunesse, l'éducation, la culture, les loisirs, les sports et à différentes activités de levée de fonds.

#### **5.2 Approbation des lettres pour la non-conformité envers les règlements 2012-55 et 2013-73 relativement aux avertisseurs de fumée**

Les élus prennent connaissance des lettres qui doivent être expédiées aux propriétaires, locataires et occupants d'immeubles relativement à la non-conformité concernant l'absence de détecteurs de fumée et du refus des occupants de donner accès aux pompiers dans les immeubles.

#### **Résolution 356-11-2014**

Il est proposé par madame Karine Pageau, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver le contenu des lettres concernant la non-conformité soumises par le service de sécurité contre les incendies en y apportant certaines modifications qui seront exposées au service contre les incendies.

#### **5.3 Achat d'avertisseurs de détresse/détecteurs de chaleur et d'une scie mécanique**

Considérant que le Service de sécurité incendie possède deux alarmes de détresse/détecteur de chaleur qui sont désuets et non fonctionnels;

Considérant que l'alarme de détresse/détecteur de chaleur fait partie intégrante de l'équipement de protection pour le pompier lors d'une intervention;

Considérant qu'il y a une scie mécanique qui est brisée et non réparable;



Considérant le coût pour l'achat d'une scie adaptée aux pompiers;

Considérant les soumissions reçues pour différents modèles de scie;

#### **Résolution 357-11-2014**

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser l'achat de deux avertisseurs de détresse/détecteurs de chaleur (\$330 chacun) et d'une scie mécanique modèle EP-CS450P (\$400), pour un total de \$1060 plus taxes applicables.

#### **5.4 Maintien des compétences pour les officiers-gestion de l'intervention 1-2 et 3**

Considérant que l'Association de chefs en sécurité incendie, région 06, Yamaska, offre aux officiers la possibilité de maintenir leurs compétences à niveau en mettant sur pied quatre formations dans la région;

Considérant que les formations seront données à différentes périodes;

Considérant que la première formation portera sur la gestion de l'intervention 1 et que l'objectif est d'appliquer les principes de la gestion d'intervention, d'assumer la prise de commandement, d'établir un plan d'opération, d'occuper leur rôle dans la structure de commandement;

#### **Résolution 358-11-2014**

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser l'inscription de 5 officiers à la formation gestion de l'intervention-1 qui sera donné à Saint-Dominique le 6 décembre prochain. Le coût est de \$145 par candidats plus les frais de déplacement et le temps de formation. Les frais pour le directeur seront partagés à 50% avec la municipalité de Saint-Simon. Puisque le poste budgétaire formation est épuisé, le directeur général suggère à la Municipalité de procéder au transfert d'un montant de 2,236\$ du poste budgétaire budget vêtements, chaussures et accessoires 02-220-00-650-00 au poste budgétaire formation manquante 02-220-00-454-04.

#### **5.5 Fin d'emploi de monsieur Gabriel Désormeaux**

#### **Résolution 359-11-2014**

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par madame Karine Pageau et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de mettre à l'emploi de monsieur Gabriel Désormeaux à titre de pompier volontaire et de le remercier pour les services rendus aux citoyennes et citoyens de Saint-Valérien-de-Milton.

#### **5.6 Identification des priorités d'actions 2015-2016 pour la Sûreté du Québec**

Considérant que la Sûreté du Québec demande à la municipalité d'identifier ses priorités d'action 2015-2016;

#### **Résolution 360-11-2014**

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'identifier auprès de la Sûreté du Québec les priorités suivantes :

- 1- Vitesse dans le corridor scolaire et traverse de piétons;
- 2- Opération de respect des transits et vitesses par transports lourds selon les secteurs identifiés du territoire;
- 3- Problématique de criminalité concernant la drogue, les méfaits, les vols, fraudes ou autres;
- 4- Mettre en place un programme de prévention auprès des aînés.

## **TRANSPORT ROUTIER**

### **6.1 Entente de fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC des Maskoutains**

CONSIDÉRANT la constitution en 2012 du service d'ingénierie et d'expertise technique à la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT que les termes et modalités de fonctionnement de ce service reposent sur une entente intermunicipale convenue entre la MRC et les municipalités participantes;

CONSIDÉRANT que le service régional offre aux municipalités participantes des services techniques et d'ingénierie de qualité et à des coûts abordables;

CONSIDÉRANT que l'entente de participation et de fonctionnement du service viendra à échéance le 31 décembre 2014;

CONSIDÉRANT le succès de cette entente et du désir des municipalités participantes de la renouveler pour les cinq prochaines années;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de renouveler son adhésion à cette entente;

CONSIDÉRANT la proposition d'entente intermunicipale relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique, préparée par la MRC des Maskoutains et telle que présentée aux membres du Conseil;

#### **Résolution 361-11-2014**

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

D'APPROUVER l'entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC des Maskoutains à intervenir avec la MRC, d'une durée de cinq ans, tel que présentée;

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer ladite entente et ce, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton.

### **6.2 Renouvellement de location et d'entretien des bornes sèches (saison 2014-2015)**

#### **Résolution 362-11-2014**

Il est proposé par madame Karine Pageau, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que le Conseil autorise des

dépenses au montant de 450\$ pour la location d'un droit d'accès déneigé pour l'année 2014-2015 à la borne-fontaine sèche de la Municipalité chez monsieur François Bérubé, 633 Grande Ligne à Saint-Valérien-de-Milton et chez monsieur Guy Vincent, 1510 6<sup>e</sup> rang à Saint-Valérien-de-Milton.

Sur même proposition, le Conseil de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton autorise le Maire ou le Maire suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier, à signer avec messieurs Bérubé et Vincent, le document préparé à cet effet par la Municipalité.

### **6.3 Contrat forfaitaire avec Ferme Beau-Porc enr. pour l'entretien d'hiver de la borne sèche sur la propriété de monsieur André Goderre**

Considérant qu'il y a une borne sèche pour lutter contre les incendies sur la propriété de monsieur André Goderre sis au 1627 11<sup>e</sup> rang à Saint-Valérien-de-Milton;

Considérant qu'il faut déneiger l'accès à la borne sèche sur le bord du 11<sup>e</sup> rang et un emplacement afin de permettre aux camions d'incendie de se stationner lors d'interventions;

#### **Résolution 363-11-2014**

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de signer une entente à intervenir avec Ferme Beau-Porc enr. pour le déblaiement de la neige pour l'accès aux camions à la borne sèche et le stationnement nécessaire pour la somme forfaitaire de 450\$ pour l'année 2014-2015 et que le Maire et le directeur général soient autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton.

### **6.4 Ferme Ludrey (Déneigement)**

Considérant que la municipalité utilise une fosse à purin désaffectée, propriété de Ferme Ludrey, à titre de réservoir d'eau en cas d'incendie ;

Considérant que le site doit être déneigé en tout temps pour avoir accès en cas d'urgence ;

Considérant les frais donnés aux autres propriétaires où sont situés les bornes sèches ;

#### **Résolution 364-11-2014**

Il est proposé par madame Karine Pageau, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de défrayer un coût de 450\$ pour l'entretien d'hiver du chemin d'accès à la borne sèche sis sur la propriété de Ferme Ludrey pour la saison 2014-2015, de verser un montant de 272\$ pour défrayer l'électricité et que le Maire et le directeur général soient autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton.

### **6.5 Adjudication de la soumission pour le sel à déglacer pour la saison 2014-2015**

Considérant que la Municipalité a demandé des soumissions pour l'acquisition de 200 tonnes métriques de sel à déglacer (chlorure de sodium NaCl) en vrac;

Considérant qu'ont soumissionné :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Prix à la tonne</b>	<b>Total taxes incluses</b>
Sel Frigon inc.	85.98\$	19,771.10\$
Calclo	89.90\$	20,672.51\$
Sifto	95.17\$	21,884.34\$
Sel Warwick	95.98\$	22,070.60\$
Mines Seleines	102.39\$	23,544.58\$

#### **Résolution 365-11-2014**

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'adjuger la soumission à Sel Frigon inc. au montant de 19,771.10\$, taxes incluses étant la soumission la plus basse conforme.

#### **6.6 Adjudication de la soumissions pour l'achat de pierre 0-5 mm**

Considérant que la municipalité a été en soumission par voie d'invitation écrite pour l'achat de 1500 tonnes de pierre 0-5 mm pour abrasif;

Considérant qu'ont soumissionné :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Prix à la tonne</b>	<b>Total, taxes incluses</b>
Carrière Saint-Dominique	14.07\$	24,265.47\$
Carrière Acton Vale Itée	16.20\$	27,938.93\$

#### **Résolution 366-11-2014**

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'adjuger la soumission à Carrière Saint-Dominique étant la soumission la plus basse conforme.

#### **6.7 Club de Motoneige ASAN inc. (traverses de routes municipales – saison 2014-2015)**

Considérant que le Club ASAN inc. opère un sentier de motoneige sur notre territoire;

Considérant que les endroits où traverse le sentier sont :

- \* Entre le 339 Petit-11<sup>e</sup> rang et à l'intersection du Petit-10<sup>e</sup> rang;
- \* Près du 316 10<sup>e</sup> rang;
- \* Près du 393 rang de l'Égypte;
- \* Près du 495 rang de l'Égypte;
- \* Près du 541 rang de l'Égypte;
- \* Entre le 355 et 541 rang de l'Égypte;
- \* Au 520 Petit-10<sup>e</sup> rang;
- \* Dans le 10<sup>e</sup> rang côté de la rivière;
- \* Face au 690 chemin de l'École;

Considérant que tous ces endroits sont sous la juridiction municipale;

#### **Résolution 367-11-2014**

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'installer la signalisation nécessaire dans le but d'aviser les automobilistes qu'il y a des traverses de motoneige à ces endroits.

#### **6.8 Décompte final # 4 des travaux de pavage dans le rang 8**

Considérant que monsieur Jean-Sébastien Bouvier, ingénieur à la MRC des Maskoutains, recommande le paiement du décompte final # 4 pour les travaux de pavage sur le 8<sup>e</sup> rang;

#### **Résolution 368-11-2014**

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par madame Karine Pageau et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

- 1- d'effectuer le paiement du décompte final # 4 à Sintra inc. au montant de 64,443.61\$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur général, monsieur Robert Leclerc, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton le document du décompte progressif à titre de maître de l'ouvrage.

#### **6.9 Décompte final # 4 pour les travaux de pavage des rues du secteur Leclerc**

Considérant que monsieur Jean-Sébastien Bouvier, ingénieur à la MRC des Maskoutains, recommande le paiement du décompte final # 4 pour les travaux de pavage dans le secteur Leclerc ;

#### **Résolution 369-11-2014**

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

- 1- d'effectuer le paiement du décompte final # 4 à Sintra inc. au montant de 10,406.14\$, taxes incluses ;
- 2- d'autoriser le directeur général, monsieur Robert Leclerc, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton le document du décompte progressif à titre de maître de l'ouvrage ;
- 3- que le montant soit remboursé à même le règlement d'emprunt # 2013-74.

#### **6.10 Coupe de trottoir (évaluation)**

Considérant que les élus prennent connaissance de l'estimé des coûts pour effectuer à divers endroits des coupes sur les trottoirs;

Considérant qu'il en coût 60\$ du mètre pour couper en angle diverses parties de trottoir;

#### **Résolution 370-11-2014**

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser le responsable des travaux publics à couper diverses parties de trottoir.

#### **6.11 Achat d'une lame à neige**

Les élus prennent connaissance de l'offre de Ray Soudure inc. pour la fabrication d'une lame à neige standard selon la description de l'offre pour un montant de 8,900\$, taxes en sus;

#### **Résolution 371-11-2014**

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par madame Karine Pageau et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de prévoir au budget 2015 l'acquisition d'une lame à neige.

## **HYGIÈNE DU MILIEU**

Aucun item.

## **URBANISME ET GESTION DU TERRITOIRE, COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**

Aucun item.

## **LOISIRS, CENTRE RÉCRÉATIF, PARC, TERRAIN DE JEUX ET PATINOIRE, CENTRE COMMUNAUTAIRE ET BIBLIOTHÈQUE**

### **9.1 Dépôt du procès-verbal du comité des loisirs du 21 octobre 2014**

Le procès-verbal de la réunion du comité des loisirs tenue le 21 octobre 2014 est déposé.

### **9.2 Demande du Comité de la Popote St-Valérien (gratuité du centre communautaire)**

Les élus prennent connaissance de la demande de réservation et de gratuité de la salle communautaire de la Popote de Saint-Valérien;

### **Résolution 372-11-2013**

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par madame Karine Pageau et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accorder la gratuité de la location et du ménage du centre communautaire pour le dîner de Noël le mardi 02 décembre 2014.

## **10 AVIS DE MOTION**

### **10.1 Avis de motion afin d'adopter, lors d'une séance subséquente, le règlement 2014-91 décrétant les taux de taxations et tarifications pour l'exercice financier 2015**

Avis de motion est donné par madame Karine Pageau afin de soumettre pour adoption, lors d'une séance subséquente, un règlement portant le numéro 2014-91 décrétant les taux de taxations et tarifications pour l'exercice financier 2015.

### **10.2 Avis de motion afin d'adopter, lors d'une séance subséquente, le règlement 2014-92 modifiant le règlement 2014-90**

Avis de motion est donné par madame Noëlle Jodoin afin de soumettre pour adoption, lors d'une séance subséquente, un règlement portant le numéro 2014-92 modifiant le règlement 2014-90 concernant le stationnement.

## **11 RÈGLEMENT(S) – ADOPTION AVEC OU SANS DISPENSE DE LECTURE**

## **12 AFFAIRES NOUVELLES**

### **12.1 Dépôt des deux états comparatifs de revenus et de dépenses**

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal, les états comparatifs sont déposés.

### **12.2 Cahier historique spécial 25<sup>e</sup> anniversaire du réseau Agrocentre**

Considérant que la Terre de chez nous publiera un cahier spécial afin de souligner le 25<sup>e</sup> anniversaire du réseau Agrocentre ;

Considérant que ce cahier relatera l'histoire et la progression du réseau Agrocentre depuis 1989 ;

Considérant la demande de participer en annonçant la municipalité ;

#### **Résolution 373-11-2014**

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de payer une publicité en noir et blanc, ¼ de page dans la Terre de chez-nous pour encourager nos commerces locaux au montant de 395\$, taxes en sus.

#### **12.3 Fermeture du bureau municipal durant le temps des Fêtes**

#### **Résolution 374-11-2014**

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de fermer le bureau municipal pour la période des Fêtes du 24 décembre 2014 au 04 janvier 2015 inclusivement.

#### **12.4 Renouvellement de l'adhésion à la Fédération Québécoise des Municipalités pour 2015**

#### **Résolution 375-11-2014**

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton renouvelle son adhésion 2015 à la Fédération Québécoise des Municipalités et de défrayer les frais s'élevant à 2,118.86\$, taxes incluses.

#### **12.5 Lignage des 9<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> rangs**

Considérant que la pose d'enrobé bitumineux est effectuée dans les 9<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> rangs;

Considérant que pour la sécurité routière il est primordial d'appliquer 10.2 km de lignes de rives et 5.1 km de lignes axiales;

#### **Résolution 376-11-2014**

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'effectuer le lignage selon la longueur plus haut décrite par Lignes Maska inc. au coût de 1,122\$, taxes en sus.

#### **12.6 Entreposage de la niveleuse**

Considérant qu'il faut entreposer la niveleuse pour l'hiver ;

Considérant qu'il n'y a plus de place dans le garage municipal ;

#### **Résolution 377-11-2014**

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par madame Karine Pageau et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de construire un appentis dans la cours latérale de la mairie en conformité à la réglementation municipale et de vérifier le prix pour l'achat d'un abri tempo.

## **12.7 CLD (nouvelle gouvernance)**

Considérant que l'importance du développement économique local pour assurer la prospérité de toutes les régions du Québec ;

Considérant que le gouvernement du Québec entend, dans le pacte fiscal transitoire 2015, imposer des coupes au budget annuel accordé au développement économique local de 55% (72 M\$ à 32 M\$) ;

Considérant que cette volonté gouvernementale risque de réduire les services offerts aux entrepreneurs et aux entreprises, et aura, par le fait même, un impact sur le développement économique de la région ;

Considérant que le CLD Les Maskoutains est le guichet unique, la porte d'entrée des entrepreneurs, des travailleurs autonomes et des entreprises d'économie sociale ;

Considérant que le CLD Les Maskoutains est au cœur du développement économique local depuis 1998 et qu'il assume un rôle majeur et indispensable au développement de notre MRC et de nos municipalités ;

Considérant que le CLD détient l'expertise, le réseau d'experts, l'expérience et les connaissances pour aider les entrepreneurs et les entreprises du territoire à voir le jour et à prendre de l'expansion ;

### **Résolution 378-11-2014**

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

- De confirmer le rôle, la mission et le maintien des services du CLD Les Maskoutains tels qu'on les connaît ;
- D'appuyer la MRC des Maskoutains dans ces démarches auprès du gouvernement ;
- De mandater monsieur Charles Filion, directeur général et madame Francine Morin, présidente, comme porte-parole de ce dossier majeur ;
- De soutenir l'organisation en expédiant la dite résolution d'appui au ministre Jacques Daoust, du ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations à l'adresse suivante :

Cabinet du ministre  
Ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations  
710 Place d'Youville  
6<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 4Y4

Et de transmettre une copie conforme de la résolution aux députés couvrant le territoire de la MRC des Maskoutains, au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, monsieur Pierre Moreau, au ministre délégué aux PME et au développement régional, monsieur Jean-Denis Girard et à la présidente du conseil d'administration du CLD Les Maskoutains, madame Francine Morin.

## **13 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question, commentaire, observation et/ou suggestion ainsi portée à l'attention des membres du conseil ne sera inscrit au procès-verbal de cette session,



à moins que la majorité des membres du conseil n'en décide autrement dans chaque cas, ou à moins que cette intervention ou partie d'intervention ne fasse l'objet d'une décision du conseil.

#### **14 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE OU AJOURNEMENT**

##### **Résolution 379-11-2014**

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de lever l'assemblée à 21H05

---

Raymonde Plamondon  
Maire

---

Robert Leclerc  
Directeur général et secrétaire-trésorier

##### **Certificat de crédits suffisants**

Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton dispose des fonds nécessaires au paiement des dépenses et affectation(s) suivant la(les) décision(s) prises par le Conseil dans le(les) différent(s) extrait(s) et résolution(s) du présent procès-verbal, avec transfert(s) budgétaire(s) conséquent(s) et aussi sur les excédents de recettes de l'année courante lorsque nécessaire, le tout en vertu des Règlements n<sup>os</sup> 2007-09 et 2007-10.

En foi de quoi, j'é mets ce certificat ce 03 novembre 2014.

---

Robert Leclerc  
Directeur général et secrétaire-trésorier

*Je, Raymonde Plamondon, maire, ayant présidé cette séance, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*